

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

ACTIVITES NAUTIQUES PIERRATS 2023

MANIFESTATION D'INTERET

(Avant le vendredi 24.03.2023 à 12 heures)

A remettre dans une enveloppe cachetée mentionnant « NE PAS OUVRIR – Manifestation d'Intérêt - Activités nautiques Pierrats 2023 »

<u>Par courrier : Commune de Roquebrune-sur-Argens – Service Domaine Public – Rue Grande André</u>

<u>Cabasse 83520 Roquebrune-sur-Argens ou en mains propres : Mairie annexe des Issambres – Place San Peïre – Service Domaine Public 83380 Les Issambres</u>

Renseignements: par tél 04.94.19.59.21 ou par mail: mdiaz@mairie-roquebrune-argens.fr et/ou kranaivo@mairie-roquebrune-argens.fr

1. OBJET

Mise à disposition d'un espace de domaine public situé au Val d'Esquières durant la saison estivale 2023 pour l'accueil de la clientèle et d'un espace de stockage en arrière de plage des Pierrats.



Parcelle cadastrée CE n° 107 (A) et Domaine Public en arrière de plage des Pierrats (B et C) sis Quartier les Issambres

3. DESCRIPTIF DE L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

- * Location de véhicules nautiques de propulsion (et tout autre engin nautique non motorisé innovant dont l'usage légal serait autorisé dans la bande littorale des 300 mètres) :
 - Installation d'un bâti démontable de couleur blanche ou bois d'une superficie maximale de 5 m² (incluant les matériels publicitaires) sur une parcelle sise Val d'Esquières (entrée du port des Issambres) ;
 - Installation d'un point d'accueil d'une superficie maximale de 5 m² en amont de l'accès de service à la plage des Pierrats ;
 - Installation d'un espace de stockage démontable, fermé et de couleur neutre d'une superficie maximale de 10 m² en arrière de plage des Pierrats (le long du talus laissant un espace de circulation d'une largeur minimale de 1.40 ml) et la possibilité d'installer un chevalet et une flamme publicitaire en bord de RD 559 au droit de la plage des Pierrats.
- * Plage des Pierrats non balisée (hormis la bande littorale des 300 mètres)
- * Période du 15 mai 2023 au 30 septembre 2023
- * Redevance annuelle fixe de 2010 euros minimum
- * Redevance annuelle variable: % du chiffre d'affaires (à compléter par le candidat)

4. PIECES A JOINDRE AU PRESENT FORMULAIRE (la Municipalité se réserve le droit de ne pas instruire un dossier incomplet)

- courrier de manifestation d'intérêt
- copie de la carte d'identité du demandeur ;
- extrait KBIS du registre du commerce ou un extrait d'immatriculation au répertoire des métiers en cours de validité ;
- copie des statuts de la société (le cas échéant);
- plan côté ou à l'échelle précisant l'implantation du dispositif (descriptif et disposition des différentes structures), une présentation des prestations proposées et des abords de l'installation projetée (enrochements, plantations...);
- attestation d'assurance en responsabilité civile couvrant les activités en cours de validité (une attestation couvrant la période d'occupation du domaine public pourra être remise a posteriori au plus tard 1 mois avant le commencement de la période d'exploitation).

5. CRITERE DE SELECTION

2 critères de sélection seront appliqués pour départager les offres :

- * Montant de Redevance variable 30 %
- * Qualité des prestations proposées 70 %

6. ENGAGEMENTS DU DEMANDEUR	
• , ,	tte manifestation d'intérêt et m'engage à respecter les prescriptions décrites ci-
Α	, le
	Signature du demandeur